

Pharmacien : un problème peut en cacher un autre !

Abderrahim DERRAJI - 2016-07-26 04:55:36 - Vu sur pharmacie.ma

Si tout le monde connaît les expressions : « Un malheur n'arrive jamais seul » et « Jamais deux sans trois », le secteur de la pharmacie au Maroc, lui, en fait l'amère expérience depuis quelques années! À chaque fois que les pharmaciens essayent de régler un problème, ils se retrouvent confronté à un autre auquel ils ne s'y attendaient guère. Les pharmaciens des années 70-80 vivaient de leur métier. Ils étaient respectés et l'ambiance entre eux était plutôt confraternelle. Malheureusement, cette période de prospérité relative a fait place à une période de vaches maigres et de tumulte. Celle-ci s'explique en grande partie par l'augmentation exponentielle du nombre de créations d'officine. Leur nombre est passé en moins de trois décennies d'un millier à presque 12000, un record digne de figurer au livre Guinness des records.

Pour remédier à cette situation inédite, les pharmaciens ont demandé la mise en place du numérus clausus. Le ministre actuel et Mme Yasmina BADDOU avaient même promis de répondre favorablement à cette doléance ! Entre temps, d'autres problèmes comme la baisse de prix des médicaments, le non respect du circuit de distribution, les difficultés afférentes au passage PPM-PPV ont fait oublier aux pharmaciens cette revendication. Pourtant, le numérus clausus a permis aux pays voisins de mieux réguler les créations des officines. > Parmi les sujets qui ont fait couler beaucoup d'encre, la vente des médicaments dans les souks et chez les épiciers. Depuis plus de 20 ans, les pharmaciens d'Oujda, n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme contre la vente de médicaments de contrebande au fameux Souk Al Fallah. Malheureusement, les mesures prises ont été insuffisantes. Souk Al Fallah est presque devenu une « franchise » puisque beaucoup de villes ont aujourd'hui un souk, totalement hors la loi, où les malades peuvent s'approvisionner en médicaments dont la traçabilité est non maîtrisée. Les baisses qui se sont succédées depuis la promulgation du décret de fixation du prix des médicaments ont impacté sérieusement le chiffre d'affaires des pharmaciens. Mais leur majorité a cru et croit, dur comme fer, que des mesures compensatoires allaient être envisagées pour les aider à passer ce cap difficile. Au lieu de cela, les conseillers de la deuxième chambre leur ont préparé une surprise de taille. Ils ont tout simplement amendé les articles 2 et 138 du projet de loi 109-12 portant code de la mutualité pour permettre aux mutuelles d'avoir, entre autres, leurs propres pharmacies. C'est pour cette raison qu'une partie des pharmaciens a choisi de se joindre aux autres professionnels de santé le 18 juillet afin de participer à un sit-in devant le parlement. La Fédération des syndicats des pharmaciens du Maroc a également convoqué ses syndicats à un conseil fédéral qui s'est tenu à Rabat le 20 juillet. Durant ce conseil fédéral, les représentants des syndicats ont décidé d'entamer une série d'actions notamment des grèves si leurs doléances ne sont pas prises en considération. Il n'y a plus qu'à espérer que ce problème soit rapidement relégué aux oubliettes pour que les pharmaciens s'attaquent, cette fois-ci, un à un et en impliquant toutes les composantes de la profession, à la ribambelle de problèmes qui menacent la pérennité de la pharmacie d'officine. En attendant, prions que la profession soit frappée d'une « loi des séries » mais de solutions, cette fois-ci ! Consulter [pharmanews 352](#) : [lien](#)